

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 806 371 Dinars et un déficit net de la période de <53 128> Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Octobre 2014

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	1 378 798,118	1 428 035,225	1 475 810,779
a- Actions et droits rattachés		799 805,593	812 127,141	866 364,357
b- Obligations et valeurs assimilées		565 308,925	572 128,484	567 070,372
c- Autres valeurs		13 683,600	43 779,600	42 376,050
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	427 573,038	377 137,445	375 744,457
a- Placements monétaires		145 856,464	146 331,900	147 582,024
b- Disponibilités		281 716,574	230 805,545	228 162,433
AC3 Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		1 806 371,156	1 805 172,670	1 851 555,236
<u>PASSIF</u>				
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.3	5 500,739	8 756,333	8 969,413
PA 2 Autres créditeurs divers	3.4	15 715,498	15 087,565	17 053,451
ACTIF NET		1 785 154,919	1 781 328,772	1 825 532,372
CP 1 Capital	3.5	1 768 962,665	1 762 394,159	1 808 234,297
CP 2 Sommes distribuables	3.6	16 192,254	18 934,613	17 298,075
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,211	8,565	8,960
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 185,043	18 926,048	17 289,115
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 806 371,156	1 805 172,670	1 851 555,236

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>23 639,764</u>	<u>50 334,397</u>	<u>27 528,658</u>	<u>49 776,659</u>	<u>56 281,536</u>
Dividendes		15 979,745	27 606,595	19 975,599	25 556,199	25 556,199
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 660,019	22 727,802	7 553,059	24 220,460	30 725,337
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 383,887</u>	<u>4 176,023</u>	<u>1 224,098</u>	<u>4 228,921</u>	<u>6 811,591</u>
Total des revenus des placements		<u>25 023,651</u>	<u>54 510,420</u>	<u>28 752,756</u>	<u>54 005,580</u>	<u>63 093,127</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.7	<u>-5 505,741</u>	<u>-16 763,835</u>	<u>-5 661,739</u>	<u>-16 821,465</u>	<u>-22 595,358</u>
Revenu net des placements		<u>19 517,910</u>	<u>37 746,585</u>	<u>23 091,017</u>	<u>37 184,115</u>	<u>40 497,769</u>
CH 2 Autres charges	3.8	-7 838,865	-22 790,121	-6 236,091	-17 743,410	-23 509,720
Résultat d'exploitation		<u>11 679,045</u>	<u>14 956,464</u>	<u>16 854,926</u>	<u>19 440,705</u>	<u>16 988,049</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		1 132,186	1 228,579	-436,064	-514,657	301,066
Sommes distribuables de la période		<u>12 811,231</u>	<u>16 185,043</u>	<u>16 418,862</u>	<u>18 926,048</u>	<u>17 289,115</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 132,186	-1 228,579	436,064	514,657	-301,066
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-67 366,588	-69 652,267	-56 013,645	-47 201,453	-60 370,062
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		3 124,254	64 181,493	-104,874	14 755,793	-6 385,311
<u>Frais de négociation</u>		-564,571	-1 787,134	-474,700	-2 851,351	-4 552,034
Résultat net de la période		<u>-53 127,860</u>	<u>7 698,556</u>	<u>-39 738,293</u>	<u>-15 856,306</u>	<u>-54 319,358</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-53 127,860</u>	<u>7 698,556</u>	<u>-39 738,293</u>	<u>-15 856,306</u>	<u>-54 319,358</u>
a- Résultat d'exploitation	11 679,045	14 956,464	16 854,926	19 440,705	16 988,049
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-67 366,588	-69 652,267	-56 013,645	-47 201,453	-60 370,062
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 124,254	64 181,493	-104,874	14 755,793	-6 385,311
d- Frais de négociation	-564,571	-1 787,134	-474,700	-2 851,351	-4 552,034
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-16 429,842</u>	<u>0,000</u>	<u>-20 965,581</u>	<u>-20 965,581</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>72 222,022</u>	<u>-31 646,167</u>	<u>-91 083,086</u>	<u>-54 190,041</u>	<u>28 476,611</u>
a- Souscriptions	237 361,319	237 361,319	0,000	411 571,907	511 610,937
- Capital	213 800,000	213 800,000	0,000	363 300,000	454 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	21 104,213	21 104,213	0,000	43 837,272	51 885,228
- Régularisation des sommes distribuables	2 457,106	2 457,106	0,000	4 434,635	5 425,709
b- Rachats	165 139,297	269 007,486	91 083,086	465 761,948	483 134,326
- Capital	150 300,000	245 000,000	81 900,000	413 400,000	429 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	13 514,650	21 917,937	8 746,591	47 897,554	49 294,976
- Régularisation des sommes distribuables	1 324,647	2 089,549	436,495	4 464,394	4 639,350
VARIATION DE L'ACTIF NET	19 094,162	-40 377,453	-130 821,379	-91 011,928	-46 808,328
Actif Net					
a- En début de période	1 766 060,757	1 825 532,372	1 912 150,151	1 872 340,700	1 872 340,700
b- En fin de période	1 785 154,919	1 785 154,919	1 781 328,772	1 781 328,772	1 825 532,372
Nombre d'actions					
a- En début de période	16 105	17 052	17 119	16 801	16 801
b- En fin de période	16 740	16 740	16 300	16 300	17 052
VALEUR LIQUIDATIVE	106,640	106,640	109,283	109,283	107,056
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-10,92%	0,74%	-8,57%	-1,13%	-2,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2014 d'actions et valeurs assimilées ainsi que d'obligations. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2014	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>817 056,254</u>	<u>799 805,593</u>	<u>44,28%</u>
ARTES	12 617	84 634,149	88 142,362	4,88%
ATTIJARI BANK	5 000	88 176,167	89 970,000	4,98%
BIAT	965	44 829,237	63 208,465	3,50%
CARTHAGECEMENT	58 000	199 590,696	158 340,000	8,77%
MONOPRIX	3 700	50 952,297	77 866,500	4,31%
POULINA GP HOLD	5 000	29 999,720	26 510,000	1,47%
SFBT	5 000	60 944,664	81 625,000	4,52%
SOTIPAPIER	11 000	62 127,020	54 725,000	3,03%
SOTRAPIL	3 298	29 083,070	27 670,220	1,53%
SOTUVER	12 498	75 015,560	60 640,296	3,36%
TAWASOL	60 000	57 876,750	40 920,000	2,27%
TPR	7 103	33 826,924	30 187,750	1,67%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>15 072,900</u>	<u>13 683,600</u>	<u>0,76%</u>
UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	13 683,600	0,76%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>106 052,989</u>	<u>111 088,681</u>	<u>6,15%</u>
ATTIJARI LEASE 20	1 000	100 000,000	104 802,192	5,80%
BHSUB07	300	6 052,989	6 286,489	0,35%
<u>Emprunts d'Etat</u>		<u>446 585,833</u>	<u>454 220,244</u>	<u>25,15%</u>
BTA022015	70	70 369,833	72 904,408	4,04%
BTA052022	50	48 860,000	49 956,438	2,77%
BTA072017	330	327 356,000	331 359,398	18,34%
TOTAL		1 384 767,976	1 378 798,118	76,33%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>Revenus des Actions</u>	<u>15 979,745</u>	<u>27 606,595</u>	<u>19 975,599</u>	<u>25 556,199</u>	<u>25 556,199</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>7 660,019</u>	<u>22 727,802</u>	<u>7 553,059</u>	<u>24 220,460</u>	<u>30 725,337</u>
Revenus des obligations privées	1 484,677	4 403,156	179,836	436,699	600,388
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	6 175,342	18 324,646	7 373,223	23 783,761	30 124,949
TOTAL	23 639,764	50 334,397	27 528,658	49 776,659	56 281,536

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2014 à 427 573,038 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	145 856,464	146 331,900	147 582,024
Disponibilités		281 716,574	230 805,545	228 162,433
Total		427 573,038	377 137,445	375 744,457

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/09/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	145 856,464	8,07%
Total placement BTCT			142 831,297	145 856,464	8,07%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor	1 383,887	4 176,023	1 224,098	4 228,921	6 811,591
TOTAL	1 383,887	4 176,023	1 224,098	4 228,921	6 811,591

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	5 500,739	8 756,333	8 969,413
	Frais de gestionnaire	2 047,997	1 276,536	873,446
	Frais de dépositaire	343,081	718,317	730,311
	Frais de distributeurs	3 109,661	6 761,480	7 365,656

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	15 715,498	15 087,565	17 053,451
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	1 281,889	0,000	168,000
	Redevance CMF	148,496	147,227	156,176
	Charges à payer	0,000	-813,127	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	20 791,407	21 062,325	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-6 506,294	-5 308,860	16 729,275

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 705 200
* Nombre de titres	17 052
* Nombre d'actionnaires	103
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	213 800
* Nombre de titres émis	2 138
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	245 000
* Nombre de titres rachetés	2 450
<u>Capital au 30/09/2014</u>	
* Montant en nominal	1 674 000
* Nombre de titres	16 740
* Nombre d'actionnaires	129

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à (40 377,453) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/09/2014 est de 16 740 contre 17 052 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2013</u>	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 808 234,297</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>213 800,000</u>	<u>213 800,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-245 000,000</u>	<u>-245 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-8 071,632</u>	<u>8 120,622</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-69 652,267	-69 652,267
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	64 181,493	64 181,493
- Frais de négociation.	-1 787,134	-1 787,134
- Régularisation des sommes non distribuables	-813,724	-813,724
- Sommes distribuables		16 192,254
<u>Capital fin de période au 30/09/2014</u>	<u>1 768 962,665</u>	<u>1 785 154,919</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2014 s'élèvent à 16 192,254 DT contre 18 934,613 DT au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	7,211	8,565	8,960
Résultat d'exploitation	14 956,464	19 440,705	16 988,049
Régularisation du résultat d'exploitation	1 228,579	-514,657	301,066
Total	16 192,254	18 934,613	17 298,075

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 1 Charges de gestion des placements	5 505,741	16 763,835	5 661,739	16 821,465	22 595,358
Rémunération du gestionnaire	2 047,997	6 065,182	2 051,193	6 068,674	8 127,201
Rémunération du dépositaire	345,782	1 069,891	361,064	1 075,304	1 446,852
Rémunération des distributeurs	3 111,962	9 628,762	3 249,482	9 677,487	13 021,305

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 2 Autres charges	7 838,865	22 790,121	6 236,091	17 743,410	23 509,720
Redevance CMF	455,115	1 347,829	455,821	1 348,601	1 806,051
Services bancaires et assimilés	377,122	650,885	471,410	641,344	641,344
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 006,628	20 791,407	5 308,860	15 753,465	21 062,325

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.